

Comment obtenir les documents nécessaires à la constitution d'un dossier décès ?

	Documents	Pourquoi ces pièces ?	Comment les obtenir ?
Intérimaire décédé	Formulaire de demande de prestations décès	Pour recueillir et vérifier les informations nécessaires au versement de la prestation décès par le régime des intérimaires.	Sur le site interimaireprevoyance.fr , Rubrique Commande de documents NB : il doit être complété par le demandeur.
	Extrait d'acte de décès original avec filiation		À la mairie du lieu du décès ou sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42838
	Copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions marginales	Pour établir la situation familiale de l'intérimaire décédé (mariage, pacs, divorce...).	- Pour les français nés en France : à la mairie du lieu de naissance ; la plupart des communes proposent un service en ligne, service-Public.fr . - Pour les français nés à l'étranger : faites votre demande sur le site du ministère des affaires étrangères (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1405) ou à défaut par courrier : Service Central d'Etat Civil Ministère des Affaires Etrangères 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09 . - Pour les étrangers nés à l'étranger : se renseigner au consulat du pays.
	Copie intégrale du ou des livrets de famille (si plusieurs mariages)	Pour établir la situation familiale de l'intérimaire décédé et identifier ses enfants.	Ce document est présent au domicile de la famille.
	Dernier Avis d'imposition	- Pour identifier les enfants à charge, notamment ceux pour lesquels l'intérimaire décédé versait une pension alimentaire (avec le nombre de parts pris en compte pour le calcul des enfants à charge). - Pour déterminer les taux de prélèvement à appliquer sur les rentes éducation.	Ce document est présent au domicile de l'intérimaire décédé ; Il peut être demandé au Service des Impôts des Particuliers (SIP).
	Contrat de mission	Pour établir si le décès est intervenu pendant une période de mission ou en dehors (et le délai entre la fin du contrat de mission et le décès).	Ce document est présent au domicile de l'intérimaire décédé. À défaut, demander un duplicata à l'entreprise de travail temporaire.
Si l'intérimaire décédé était engagé dans un Pacs	Attestation d'inscription d'un Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Pour justifier de la qualité d'ayant droit du partenaire pacsé.	À la mairie ou sur le site Internet https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42838

	Documents	Pourquoi ces pièces ?	Comment les obtenir ?
Si l'intérimaire est décédé suite à un accident du travail, une maladie professionnelle ou un accident de trajet	Notification de prise en charge par l'Assurance Maladie au titre des risques professionnels du décès	Pour déterminer le montant du capital décès et des rentes éducation. Leurs montants dépendent de la cause du décès.	A la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont dépendait l'intérimaire décédé. Attention : l'obtention de la notification de prise en charge peut demander un certain temps.
Si l'intérimaire décédé était célibataire, veuf, séparé ou divorcé	Certificat d'hérédité ou acte de notoriété	Pour déterminer le bénéficiaire du capital décès.	A la mairie ou chez le notaire.
Si l'intérimaire décédé était cadre	Photocopies des dernières feuilles de paie faisant ressortir la qualification de cadre et les cotisations au régime de prévoyance des intérimaires cadres	Pour vérifier la qualité de cadre de l'intérimaire décédé.	Ces documents doivent être présents au domicile de l'intérimaire décédé ou dans son coffre-fort électronique. A défaut, demander des duplicatas à l'entreprise de travail temporaire.
Si le décès est précédé d'un arrêt de travail non indemnisé par Intérimaires Prévoyance	Attestation de la Sécurité sociale précisant les périodes indemnisées de la date d'arrêt jusqu'à la date du décès et, s'il y a lieu, d'une pension d'invalidité depuis la date de reconnaissance de celle-ci	Pour vérifier que l'incapacité de travail est continue entre la dernière mission et le décès.	À demander à la CPAM dont dépendait l'intérimaire décédé.
Bénéficiaires du capital décès et/ou d'une rente éducation	Livret de famille ou copie de la pièce d'identité de chaque bénéficiaire (carte nationale d'identité ou passeport ou titre de séjour valide)	Pour établir l'identité de chaque bénéficiaire des prestations décès.	
	Un relevé d'identité bancaire au nom de chaque bénéficiaire	Pour régler par virement le capital décès ou une fraction de ce capital.	À la banque ou sur le site internet bancaire.
Pour les enfants de + de 18 ans :	Tout document faisant ressortir la qualité d'enfant à charge : certificat de scolarité, attestation, contrat d'apprentissage ou de qualification de l'organisme de formation professionnelle en alternance, attestation d'inscription récente à Pôle emploi (uniquement pour le bénéfice d'une rente éducation)	- Pour justifier de la majoration pour enfant à charge en cas de décès suite à accident de trajet/travail/maladie professionnelle. - Pour justifier du droit à une rente éducation.	Établissement scolaire, centre de formation ou Pôle emploi.
En présence d'un enfant invalide	Une copie du titre de pension d'invalidité ou une attestation de la CDAPH (ou autre organisme habilité)	- Pour justifier de la majoration pour enfant à charge en cas de décès suite à accident de trajet/travail/maladie professionnelle. - Pour justifier du droit à une rente éducation.	À demander à la CPAM ou à la CDAPH.
Si un enfant est à naître	Certificat de grossesse mentionnant la date présumée de l'accouchement	- Pour justifier de la majoration pour enfant à charge en cas de décès suite à accident de trajet/travail/maladie professionnelle. - Pour justifier du droit à une rente éducation.	À demander au médecin.
Allocation obsèques En cas de décès suite à accident de trajet/travail/maladie professionnelle	Une copie de la facture acquittée des frais d'obsèques mentionnant le nom et le prénom de la personne (ou de l'entité) ayant payé les frais d'obsèques	Versement d'une allocation égale à 1,5 plafond mensuel de la Sécurité sociale (dans la limite des frais réels).	Auprès des pompes funèbres.
	RIB de la personne (ou de l'entité) ayant payé les frais d'obsèques	Pour régler par virement l'allocation obsèques.	À la banque ou sur le site internet bancaire